Novopharma : l’AMMPS lève la suspension de plusieurs médicaments

Compte Test - 2026-11-08 18:48:05 - Vu sur pharmacie.ma

Dans une note datée du 3 novembre 2026, l’Agence marocaine du médicament et des produits de santé (AMMPS) a annoncé, la levée des suspensions visant plusieurs produits de l’établissement pharmaceutique industriel Novopharma. Ces mesures avaient été prononcées le 22 juillet dernier à la suite de non-conformités relevées au sein du site de production de Novopharma. Cette décision intervient après l’évaluation des actions correctives et préventives mises en œuvre par le laboratoire. Selon l’AMMPS, ces mesures ont permis de remédier à l’ensemble des non-conformités constatées. La levée de suspension concerne les autorisations de mise sur le marché de neuf présentations pharmaceutiques. Il s’agit de Flustaph 125 et 250 mg/5 ml, de Torva 10 et 20 mg et de Dispamox 125, 250 et 500 mg. Roxam 20 mg et Agiderm crème à 2 % figurent également parmi les spécialités concernées. La suspension du certificat d’enregistrement d’Arthrodont Classic, pâte gingivale en tube de 75 ml, est aussi levée. L’AMMPS rappelle que les industriels doivent assurer en permanence le respect des exigences réglementaires et l’efficacité de leur système qualité. Elle réaffirme ainsi son engagement à garantir la qualité, la sécurité et la disponibilité des médicaments et des produits de santé.